

M. Estrosi, cautionnez-vous les prières musulmanes dans les rues de Nice ?

Cet après-midi dans la rue de Suisse, j'ai vu les musulmans effectuer la prière du vendredi, non pas dans la salle de prière existant depuis des années dans cette rue, mais sur la rue elle-même, empêchant quiconque de passer. Je me suis immédiatement rendu au poste de police municipal de la place Saétone pour signaler le fait, mais il m'a été répondu que cela ne concernait pas la police municipale.

Depuis la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État, une telle manifestation religieuse sur la voie publique nécessite au préalable une autorisation municipale. La municipalité de Nice a-t-elle accordée cette autorisation ? A-t-elle donnée des instructions à la police municipale pour laisser faire ?

Ne vous laissez pas abuser par le masque religieux d'une manifestation qui est en fait un acte politique fort, mené actuellement dans plusieurs villes de France par des groupuscules extrémistes et visant à implanter chez nous la charia, ce code de loi religieux moyen-âgeux et moyen-oriental qui rejette les idéaux républicains de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de démocratie. Ce genre de manifestations est d'ailleurs interdit en Algérie et dans la bande de Gaza, dont il ne viendrait à l'idée de personne de taxer les gouvernements « d'islamophobie ».

Tolérer cela dans le fol espoir de glaner quelques bulletins de vote, serait commettre une erreur de jugement semblable à celle des USA armant les talibans pour lutter contre le communisme...

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur le Maire, l'expression des plus respectueuses salutations d'un électeur profondément attaché aux idéaux républicains

Eric Coffinet